



Procès-Verbal réunion du Bureau 15 Mai 2020

Assistent : Patrick MATTENET – Claude GAILLARD – Eric LACOUR – Didier LESSENOT – Christian RAINIER – Patrick DEMARET – Fernand BOUZAGE / Assiste avec voix consultative : ALBERNY Johann

N'assistent pas : Huguette PIGEON (excusée) - André Baldauf (suspendu)

Championnat Départemental 4 :

En lien avec les premières modalités fixées par la FFF découlant de l'arrêt définitif des championnats de football en France, le District de football par l'intermédiaire de son bureau avait saisi la FFF concernant les modalités d'établissement du classement des championnats Séniors de D4, celui-ci se disputant en plusieurs phases (voir PV du Bureau du 22 Avril 2020).

En date du 14 Mai 2020, le District a été destinataire du compte-rendu du Comex du 11/05/2019, dans lequel un paragraphe est consacré aux compétitions se déroulant en plusieurs phases :

« Rappelle que lors de sa réunion du 16 avril 2020, le Comité Exécutif a décidé que pour les compétitions en plusieurs phases, il n'y aurait ni accessions ni relégations ni champion et que chacune de ces épreuves, en 2020 / 2021, serait donc composée des mêmes équipes qu'en 2019 / 2020, du fait que la dernière phase soit n'avait pas débuté, soit n'avait compté que quelques matchs,

Au regard des observations remontées à la F.F.F. par les Ligues et les Districts et compte-tenu de la spécificité de leurs épreuves, il est finalement décidé de ne pas faire d'exception pour les compétitions en plusieurs phases et donc d'appliquer la règle suivante :

- si la moitié au moins des matchs de la phase dans laquelle l'on se trouvait au 13 mars 2020 a été disputée, le classement à prendre en compte est celui de ladite phase arrêté au 13 mars 2020,
- **à défaut, le classement à prendre en compte est celui arrêté à l'issue de la phase précédente,**
- **le classement devra se faire au quotient (nombre de points / nombre de matchs) lorsque toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de matchs,**

Sur la base du classement devant être pris en compte selon la règle ci-dessus, il est procédé aux montées réglementaires et à une seule descente, comme pour tous les autres championnats des Ligues et des Districts. »

Remerciements du Bureau :

Les membres du Bureau souhaitent remercier la FFF pour leur écoute et la considération accordée aux spécificités de notre D4. L'objectif général était de défendre l'intérêt de maintenir des montées pour les équipes concernées. Le bureau décide donc d'appliquer les éléments précisés ci-dessus par la FFF.



Procès-Verbal réunion du Bureau 15 Mai 2020

Homologation des classements de Départemental 4 :

La phase élite dans laquelle la compétition de D4 se trouvait lors de l'arrêt des compétitions, n'ayant pu atteindre la moitié des matchs à disputer, le classement se fait sur la base des classements arrêtés à l'issue de la phase précédente de la manière suivante :

- Au ratio « nombre de points / nombre de matchs joués » lorsque les équipes d'une même poule n'ont pas le même nombre de matchs ;
- Dans le cas où les équipes d'une même poule ont joué le même nombre de matchs, aucun ratio ne sera appliqué et le classement initial sera pris en compte ;
- La FFF demandant de procéder aux montées règlementaires, à savoir 2 par poule, il est décidé de faire monter les 2 meilleurs équipes des 12 poules de D4 Brassage. Si une équipe ne pouvait accéder pour diverses raisons, le troisième de la poule serait directement pris en compte. Au-delà, il sera procédé à une récupération du meilleur troisième de l'ensemble des poules comme l'impose les règlements.
- Les équipes qui montent sont signalées par un fond vert.

Les cas particuliers liés aux conséquences des fusions, ententes et engagements seront stipulés dans un document spécifique reprenant l'ensemble des équipes par niveau (reprenant ainsi l'exploitation administrative habituelle de la fin de saison).

La date limite des engagements Séniors est repoussée au **Mercredi 15 Juillet**, dernier délai.

L'ensemble des décisions de ce procès-verbal reste soumise à approbation du prochain comité directeur.



Procès-Verbal réunion du Bureau 15 Mai 2020

D 4 Brassage Poule A					
Classement au 16 Mars		Pts	M. Joués	Ratio	Classement Final
1	St Saud Foot	15	5	3,000	1
2	Nord Dordogne AL*	12	5	2,400	2
3	Piegut Augignac*	12	5	2,400	3
4	Javerlhac FC 2	6	6	1,000	4
5	Nontron St Pardoux 3	4	5	0,800	5
6	Périgord Vert ES 2	0	5	0,000	6
7	La Chapelle Faucher 2	0	5	0,000	6
8	Champagnac de Bélair 2	0	0	FG	FG

*Nord Dordogne monte ayant battu Piegut 1-2 le 20 Octobre 2019.

*Piegut Augignac accède également (voir cas Poule H)

D4 Brassage Poule B					
Classement au 16 Mars		Pts	M. Joués	Ratio	Classement au ratio
1	Sorges Mayotte	12	5	2,400	2
2	St Jean/Cognac/Sarr 2*	10	4	2,500	1
3	Genis Salagnac	9	5	1,800	3
4	St Paul La Roche	7	5	1,400	4
5	Agonac 2	3	4	0,750	5
6	Excideuil St Médard 2	2	4	0,500	6
7	Jumilhac US 2	2	5	0,400	7
8	Hautefort US 2	0	0	FG	FG

*l'équipe de Cognac descendant en D3, St Jean/Cognac/Sarr 2 ne peut accéder.

D4 Brassage Poule C					
Classement au 16 Mars		Pts	M. Joués	Ratio	Classement au ratio
1	Marquay Tamnies 2	16	6	2,667	1
2	Pays de Fénelon 2	12	6	2,000	3
3	Condat FC 2	12	5	2,400	2
4	Plazac AS	10	5	2,000	4
5	Villac A.S	9	6	1,500	5
6	E. Terrasson Monti. 3	4	5	0,800	6
7	Thenon Limeyrat FC3	1	6	0,167	7
8	St Leon / Vézère	0	5	0,000	8



Procès-Verbal réunion du Bureau 15 Mai 2020

D4 Brassage Poule D					
Classement au 16 Mars		Pts	M. Joués	Ratio	Classement au ratio
1	Sarlat Portugais*	15	5	3,000	1
2	Lamponnaise Carsacois	12	4	3,000	2
3	Camp. Daglan St Laur 2	8	4	2,000	3
4	Condat FC 3	6	5	1,200	4
5	Coly FC	3	5	0,600	5
6	Périgord Noir 2	2	6	0,333	6
7	Pays de Fénelon 3	2	5	0,400	7

*Au goal-average général, Sarlat Portugais termine premier de sa poule.

D4 Brassage Poule E					
Classement au 16 Mars		Pts	M. Joués	Ratio	Classement au ratio
1	Belves FC	13	5	2,600	1
2	Limeuil FC 2	12	5	2,400	2
3	Meyrals US 2	7	5	1,400	3
4	La Ménaurie/Monpaz 2	6	6	1,000	4
5	E.P Beaumont St Avit 3	5	5	1,000	4
6	Sarlat Marcillac 3	5	5	1,000	4
7	Naussane Ste Sabine	4	5	0,800	5
8	Le Bugue Vezere FC	4	6	0,667	6

D4 Brassage Poule F					
Classement au 16 Mars		Pts	M. Joués	Ratio	Classement au ratio
1	Vergt FC2	11	5	2,200	2
2	E. Beaumont St Avit 2	10	4	2,500	1
3	Monbazillac Sigoules 2	9	5	1,800	3
4	Cours de Pile E.S.2	4	3	1,333	4
5	Côteaux Pécharmant 3	4	5	0,800	5
6	Limeuil FC 3	1	4	0,250	6
7	Ste Alvère 2	-1	4	-0,250	7



Procès-Verbal réunion du Bureau 15 Mai 2020

D4 Brassage Poule G					
Classement au 16 Mars		Pts	M. Joués	Ratio	Classement au ratio
1	Bergerac Stella	11	6	1,833	2
2	La Force FCFR 2	10	5	2,000	1
3	Eymet FCO	8	5	1,600	3
4	Pays de l'Eyraud 2	7	5	1,400	4
5	Villefranche US	4	5	0,800	5
6	Le Monteil FR 2	3	5	0,600	6
7	Pays de Montaigne 3	3	5	0,600	6

D4 Brassage Poule H					
Classement au 16 Mars		Pts	M. Joués	Ratio	Classement au ratio
1	Bosset AS*	12	5	2,400	1
2	St Laurent des Hom. 2*	12	5	2,400	2
3	St Aulaye Sports 2	7	4	1,750	3
4	La Roche Chalais E. 2	7	4	1,750	4
5	Douzillac Ludovicien 2	4	4	1,000	5
6	Pays de l'Eyraud 3	3	5	0,600	6
7	Villefranche US 2	1	5	0,200	7

*Bosset reste devant en l'emportant 1-5 face à St Laurent le 17/11/2019

*Saint Laurent des hommes 2 ne pouvant accéder, ni Saint-Aulaye Sports 2 (SAS 1 accédant en D3), il est procédé à la récupération du meilleur troisième de l'ensemble des poules de D4 à savoir : Piegut Augignac 2.

D4 Brassage Poule I					
Classement au 16 Mars		Pts	M. Joués	Ratio	Classement au ratio
1	St Aulaye Sports	15	5	3,000	1
2	Ribérac CA 3	13	6	2,167	2
3	Leguillac CS	12	6	2,000	3
4	St Vincent de Connezac	6	5	1,200	4
5	Petit Bersac FC 2	6	5	1,200	5
6	St Paul de Lizonne 2	1	4	0,250	6
7	Montrem Montanceix 2	0	5	0,000	7



Procès-Verbal réunion du Bureau 15 Mai 2020

D4 Brassage Poule J					
Classement au 16 Mars		Pts	M. Joués	Ratio	Classement au ratio
1	Notre Dame Sanilhac 2	15	5	3,000	1
2	Coursac AS	15	5	3,000	2
3	Atur FC 2	9	6	1,500	3
4	Périgueux Foot 3	6	4	1,500	3
5	Grignols Villamblard 2	6	5	1,200	4
6	Marsaneix 2	6	4	1,500	3
7	Rouffignac Placzac 3	3	5	0,600	6
8	St Pierre Chignac AS 2	0	6	0,000	7

D4 Brassage Poule K*					
Classement au 16 Mars		Pts	M. Joués	Ratio	Classement au ratio
1	Chancelade Marsac 2	16	6		1
2	Périgueux Foot 2	15	6		2
3	St Germain Chantérac	10	6		3
4	Bassimilacois FC 3	9	6		4
5	Razac Aiglons 2	7	6		5
6	Annesse et Beaulieu 2	6	6		6
7	Tocane / Celles Ent.2	5	6		7
8	Leguillac CS 2	-1	6		8

*Pas d'application du ratio

D4 Brassage Poule L*					
Classement au 16 Mars		Pts	M. Joués	Ratio	Classement au ratio
1	Champagnac de Bélair	13	5	2,600	1
2	Petit Bersac FC	13	5	2,600	2
3	Javerlhac FC	10	5	2,000	3
4	Château L'Evêque 2	10	5	2,000	4
5	Limens JSA 4	2	5	0,400	5
6	Celles / Tocane 3	0	5	0,000	6
7	TSMB 2	0	5	0,000	7

*Pas d'application du ratio



Procès-Verbal réunion du Bureau 15 Mai 2020

Championnat Séniors FUTSAL :

Futsal Séniors					
Classement au 16 Mars		Pts	M. Joués	Ratio	Classement au ratio
1	E.Mussidan Neuvic	28	10	2,800	1
2	Club Foyen Futsal	25	10	2,500	2
3	Coursac 2*	21	9	2,333	3
4	Pays de l'Eyraud 2*	15	9	1,667	4
5	Bergerac Périgord 2	15	9	1,667	5
6	Agonac	7	10	0,700	6
7	Coteaux Pécharmant	6	10	0,600	8
8	Pujols Futsal	6	9	0,667	7
9	Bassimilhacois FC	4	10	0,400	9
10	Château l'Evêque	0	0	0,000	10

*En attente d'homologation Coursac 2 – Pays d'Eyraud 2 par la commission pour disposer du classement final. Toutefois, le résultat n'aura pas d'impact sur la montée de l'équipe du Club Foyen Futsal, l'Entente Mussidan Neuvic ayant son équipe première directement dans le niveau au-dessus (R2).

Championnat féminin à 11 – Niveau interdistrict :

Féminines à 11 - Interdistricts					
Classement au 16 Mars		Pts	M. Joués	Ratio	Classement au ratio
1	Bergerac Périgord FC 2	25	10	2,500	2
2	Agen SU	18	7	2,571	1
3	Montpon Menesplet	18	8	2,250	3
4	Nontron St Pardoux	8	9	0,889	5
5	Salinde Couze Sauveboeu	7	7	1,000	4
6	Coc Chamiers	5	8	0,625	6
7	E. Thenon Rouffignac	3	9	0,333	7

Le Bureau félicite le club du SU Agen, seul représentant du Lot-et-Garonne, pour son accession régionale et espère que la roue tournera dès la saison prochaine pour les équipes de Dordogne. Félicitations sincères au club de Bergerac qui était alors en tête lors de l'arrêt des compétitions.



Procès-Verbal réunion du Bureau 15 Mai 2020

Championnat féminin à 8 – Niveau interdistrict :

Féminines à 8 - Poule A					
Classement au 16 Mars		Pts	M. Joués	Ratio	Classement au ratio
1	Trélissac FC 2	18	6	3,000	1
2	Château l'Evêque	13	6	2,167	2
3	Périgord Vert ES	10	6	1,667	3
4	Marsaneix Manoire	8	6	1,333	4
5	Nontron St Pard 2	6	6	1,000	5
6	Jumilhac US	3	6	0,500	6
7	Jeune. Périgord Centre	0	6	0,000	7
8	Excideuil St Médard	0	0	0,000	FG

Féminines à 8 - Poule B					
Classement au 16 Mars		Pts	M. Joués	Ratio	Classement au ratio
1	E. Sarlat - Pays Fen.	16	6	2,667	1
2	Pays Beaumontois	13	6	2,167	2
3	Terrasson Portugais	10	6	1,667	3
4	Condat FC	8	6	1,333	4
5	Pays Beaumontois 2	6	6	1,000	5
6	Monpazier/La Menaurie	3	6	0,500	6
7	La Bachellerie US	2	6	0,333	7

Féminines à 8 - Poule C					
Classement au 16 Mars		Pts	M. Joués	Ratio	Classement au ratio
1	Razac Aiglons	13	5	2,600	1
2	La Force FCFR	12	5	2,400	2
3	La Roche Chalais ET	10	5	2,000	3
4	Ribérac	6	5	1,200	4
5	St Vincent Connezac	3	5	0,600	5
6	Pays de Montaigne	0	5	0,000	6
7	Limens JSA	0	0	0,000	FG



Procès-Verbal réunion du Bureau 15 Mai 2020

Interventions et sujets abordés pendant le Bureau :

- En introduction du Bureau, le Président souhaite avoir une **pensée pour Jean-Pierre Capdeville** décédé récemment et grand serviteur du football Aquitain ;
- **Lecture du courrier du club de Monpazier** concernant les homologations des classements précédents. Le Bureau rappelle que les dispositions appliquées sont celles du calcul au ratio par la FFF. Un retour écrit sera effectué ;
- **Accessions en D1 Séniors – Obligations en matière de terrains** : les clubs du SAS Notre Dame, Chancelade-Marsac et FCFR La Force recevront un courrier pour les informer des obligations en matière de terrain en tant qu'équipe accédant au niveau supérieur ;
- Débat sur la diffusion des classements avant parution du compte-rendu du Bureau du 22 Avril 2020 ;
- Johann ALBERNY, Directeur Administratif effectue un rappel des préparations de **fusions en cours** et présente le dossier de fusion de Cendrieux-Ladouze et Saint-Alvère. Concernant ce dossier, le Bureau propose un avis favorable à faire voter au prochain comité directeur. Cette information sera transmise à la Ligue par le directeur administratif. L'avis favorable du comité directeur pour la fusion Trélissac / Antonne sera confirmé auprès des services de la LFNA ;
- Il est envisagé **l'organisation d'un comité directeur** au District durant la première quinzaine de Juin dans l'hypothèse d'une évolution favorable de la situation sanitaire ;
- **Date de l'Assemblée Générale électorale** : En attente de la validation définitive de l'Assemblée générale de la LFNA ;
- Johann ALBERNY revient sur les démarches administratives (effectuées et en cours) en lien avec les conséquences du Covid 19. Il évoque également les conditions de reprise pour les salariés du District. Un prévisionnel de retour en activité sera établi d'ici à la fin Mai ;



Procès-Verbal réunion du Bureau 15 Mai 2020

- **Partenariats :** Le directeur évoque deux nouvelles collaborations à venir. Le bureau valide le principe ses deux propositions. Les modalités complètes seront traitées et finalisées par le Directeur.
 - La création d'un trophée des gardiens pour la saison prochaine en partenariat avec Ulhsport et Pro Club 24. Les détails complets seront établis et communiqués lors de la préparation de la saison ;
 - La mise en place d'une opération exceptionnelle en lien avec Thomas Combescot et Séripub24.fr qui débutera au 1^{er} Juin jusqu'à fin Juillet. L'opération fera l'objet d'une communication dédiée fin Mai. Le Bureau accueille ce projet avec une grande ferveur puisqu'il sera un soutien de taille pour les clubs du département qui émettront le souhait d'en bénéficier.

- **Départ du District :** Johann ALBERNY revient sur sa décision de quitter ses fonctions de directeur administratif au sein du District de football Dordogne-Périgord et remercie l'ensemble des membres du District pour leur confiance durant ses 9 années.

Il espère pouvoir remercier directement le comité directeur en fonction de l'évolution de la crise sanitaire actuelle et participer à la préparation de la prochaine saison avec le reste du personnel. Un calendrier des échéances à venir sera communiqué ultérieurement à ce sujet. Toutefois, son départ sera effectif fin Août. Une communication personnelle sera envoyée aux clubs fin Juin/début Juillet.

Le Président,

Patrick MATTENET

Le Secrétaire Général,

Eric LACOUR